

**COMMUNE DE  
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS**

**CANTON DE  
BAPAUME**

**DELIBERATION**

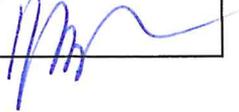
**N°86/2023**

**Objet :**

**Demande de  
subvention FARDA  
dans le cadre de  
l'aide à la voirie  
communale « projet  
d'aménagement d'un  
accès aux personnes  
à mobilité réduite  
pour le stade à  
Bucquoy »**

**Certifié exécutoire  
par la Maire, le**

13/10/2023



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 03 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER, Laury FLIPPE.

Absents excusés : Laurent DHE, Daisy LAINE.

Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle que suite au projet de création d'un club house au stade de Bucquoy, une option a été retenue par la commission d'appel d'offres concernant l'aménagement d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

Madame BARBIER propose d'assurer le financement de cette opération par les fonds propres et l'aide financière sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de l'aide à la voirie communale au titre du FARDA.

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Montant global du projet	46 100,00	Subventions attendues		
Honoraires divers de maîtrise d'œuvre et d'architecte, de contrôle technique, de coordination SPS	6 400,00	Fonds de concours CCSA	10 000,00	19,05%
		FARDA aide à la voirie communale	15 000,00	28,57%
		Fonds Propres	27 500,00	52,38%
<b>TOTAL</b>	<b>52 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 500,00</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA « aide à la voirie communale ».
- D'assurer le financement de cette opération par les fonds propres et l'aide financière sollicitée.
- De charger Madame BARBIER d'effectuer les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,  
Anne-Marie BARBIER

